

des journaux qui préconisent le versement d'indemnités aux préparateurs de viandes. Est-il question d'indemniser les employés de ces établissements à l'occasion des pertes de salaires qu'ils subissent?

Le très hon. M. Gardiner: Nous sommes à élaborer les instructions destinées aux entreprises de préparation de viande de la région soumise à la quarantaine et du reste du pays. Je ne puis dire rien de plus avant que notre étude soit terminée.

M. Cruickshank: J'ai une autre question à poser, une question qui me semble aussi importante, sinon plus, que n'importe quel autre sujet qui pourra venir sur le tapis au cours de la session. Si les autorités agricoles et législatives de la province de Colombie-Britannique décident d'interdire l'importation de bovins ou de viande de bœuf de l'Alberta et de la Saskatchewan, prendra-t-on des mesures pour empêcher une hausse exorbitante des prix? Ce point ne relève peut-être pas du ministre de l'Agriculture. Quoi qu'il en soit, je pose ma question au ministre intéressé. On dit que si la Colombie-Britannique prend cette décision, c'est-à-dire si elle interdit l'importation de bétail et de bœuf des régions atteintes par l'épizootie, il en résultera vraisemblablement une hausse de prix. Verra-t-on à s'assurer que les approvisionnements abondants de viande de bœuf que les abattoirs ont en réserve actuellement ne seront pas vendus à des prix exorbitants et empêchera-t-on que ces établissements exploitent le public en prétextant la disette de bœuf causée par l'interdiction d'en importer de l'Alberta et de la Saskatchewan? Je m'étonne que le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) ne se soit pas déjà levé pour nous dire que les pêcheries de la Colombie-Britannique sont sans égales.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Cruickshank: Je demande une réponse.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a posé une question à laquelle le ministre peut répondre s'il le juge à propos.

L'hon. M. Gardiner: A la suite de ce que l'on vient de dire, le Gouvernement n'a pas demandé à la Colombie-Britannique de faire quoi que ce soit à cet égard. L'entière responsabilité de ce qui a été fait retombe donc sur ceux qui en ont eu l'initiative.

M. Cruickshank: Mais non; pas en ce qui concerne la fixation des prix.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

M. l'Orateur: Le rapport des délibérations de la commission de régie interne de la Chambre des communes pour la période écoulée entre le 9 octobre et le 31 décembre 1951.

M. l'Orateur: Le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement.

M. l'Orateur: Le rapport du directeur général des élections pour l'année 1951.

(La liste complète des rapports des ministères déposés figure aux Procès-verbaux, n° 2, du 29 février 1952.)

CHAMBRE DES COMMUNES

PERCEPTIBILITÉ DES DÉBATS—INSTALLATION DE HAUT-PARLEURS

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer le décret C.P. 1084, autorisant le ministre des Travaux publics à conclure un accord avec la société Tannoy Rentals Limited, de Londres, et la société Cossor (Canada) Limited, d'Halifax, Nouvelle-Écosse, aux termes et conditions que contient l'avant-projet ci-annexé, en vue d'assurer l'installation et le fonctionnement d'appareils pour l'amplification du son à la Chambre des communes.

L'IMPRIMERIE NATIONALE

ACCIDENT SURVENU DURANT LA CONSTRUCTION DU NOUVEL IMMEUBLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics que j'ai prévenu. Peut-il donner des précisions à la Chambre au sujet de l'écroulement d'une partie du nouvel immeuble de l'Imprimerie nationale qui est survenu mardi soir dernier à Hull?

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, avec sa courtoisie habituelle, le chef de l'opposition m'a averti qu'il me demanderait si j'étais en mesure de formuler une déclaration sur cet événement qui s'est produit dans la ville que j'habite. Je suis très heureux qu'il ait soulevé la question, car cela révèle comme il se préoccupe lui aussi de cet accident.

L'accident a entraîné la mort d'un citoyen estimé de ma ville. Je désire exprimer mes plus sincères condoléances à la famille du défunt et je puis leur assurer que toute la population de Hull participe à ce témoignage envers ces gens dans le malheur de même